

Pour diffusion immédiate

## Plantes exotiques envahissantes

### **LA VILLE DE LÉVIS ÉLIMINERA DÉFINITIVEMENT LA BERCE DU CAUCASE**

---

Lévis, le 10 juillet 2014. – La Ville de Lévis entend prendre tous les moyens pour éliminer la berce du Caucase sur son territoire. Cette plante peut causer des irritations cutanées graves pouvant aller jusqu'à des brûlures au deuxième degré.

« Comme la berce du Caucase est très envahissante et sachant que sa progression sur notre territoire peut encore être contrôlée, la Ville de Lévis se dotera d'un plan d'action pour éliminer définitivement la plante de son territoire », a annoncé monsieur Gilles Lehouillier, maire de Lévis.

#### **Un plan d'action en trois volets**

Le premier volet du plan d'action pour éliminer la berce du Caucase consiste à effectuer un inventaire complet de sa présence sur le territoire et à installer immédiatement des affiches pertinentes avec la mention « Attention ! Ne pas toucher ! ». À ce jour, la plante a été répertoriée sur une centaine de terrains avec des quantités variables. D'ailleurs, de nouveaux sites ont été découverts cette année, en particulier en milieu agricole. Ces sites ont été signalés par la population ou repérés par le personnel de la Ville.

Pendant la période estivale, et c'est le deuxième volet du plan d'action, la Ville de Lévis accentuera le traitement des terrains municipaux et des sites jugés dangereux pour la population. La Ville de Lévis intensifiera ses interventions auprès des propriétaires touchés afin de les inciter à détruire les plants sur leur propre terrain, en prenant les précautions nécessaires. La Ville de Lévis continuera à traiter régulièrement la berce du Caucase sur ses terrains et avisera les citoyennes et citoyens concernés de la présence de plants sur leur propre terrain.

#### **Éradiquer définitivement la berce du Caucase**

Fort de l'inventaire complet de la présence de la berce du Caucase effectué à l'été 2014, la Ville de Lévis mettra en place, dès avril prochain, le troisième volet de son plan d'action par une vaste offensive visant à éradiquer définitivement la berce du Caucase sur les terrains touchés. L'intervention de la Ville sera systématique puisqu'elle touchera les terrains publics et privés afin de l'éliminer complètement.

« Notre plan d'action nous permettra de stopper la progression de la berce du Caucase et de l'éliminer complètement sur l'ensemble du territoire lévisien », a ajouté le maire.

### **J'éco-agis pour éliminer la berce du Caucase**

Les citoyennes et citoyens sont invités à faire preuve de vigilance et à signaler la présence de berce du Caucase non identifiée en communiquant avec le centre de service à la clientèle au 418 839-2002.

« Avec l'aide de la population, nous aurons l'inventaire le plus précis possible pour traiter rapidement tous les terrains touchés. Par ailleurs, j'invite les autres municipalités à intervenir elles aussi pendant qu'il est encore possible de contrôler la propagation de la berce du Caucase », a insisté monsieur Lehouillier.

Les actions pour éliminer la berce du Caucase du territoire lévisien appuient deux objectifs du *Plan d'action de développement durable* de la Ville de Lévis adopté le 7 juillet dernier, soit l'objectif visant à assurer la protection du paysage, de la biodiversité et des milieux naturels d'intérêt (2.3) et celui visant la sécurité dans les quartiers (4.5).

### **À propos de la berce du Caucase**

La berce du Caucase est une plante exotique originaire d'Europe de l'Est. Elle a été introduite au Québec vers la fin des années 1990 à des fins ornementales. Elle produit entre 10 000 et 50 000 graines et se propage maintenant de façon naturelle. Elle contient une toxine appelée furanocoumarine. Pour éliminer complètement la berce du Caucase, un suivi doit être fait pendant au moins quatre ans. Toute intervention doit être réalisée en se couvrant la totalité du corps.

Pour savoir comment reconnaître et éliminer de façon sécuritaire et efficace la berce du Caucase et les autres espèces exotiques envahissantes présentes à Lévis : [www.ville.levis.qc.ca](http://www.ville.levis.qc.ca), section *Environnement / Espèces exotiques envahissantes*.

- 30 -

Source : Direction des communications  
418 835-8292

